



COMMUNIQUÉ de l'Intersyndicale des 5 Organisations Syndicales en Réponse à la Lettre de la Mairie du 18 Janvier 2016

La lettre en date du 18 Janvier 2016 reçue de la Mairie appelle, de la part de l'Intersyndicale des 5 organisations confédérées, des réponses précises vu le nombre d'assertions potentiellement fausses qu'elle contient, à savoir :

Absence d'identification réelle des Responsables juridiques syndicaux : au bout d'un an ½ il est pour le moins très étonnant de constater que la Mairie de La Rochelle ne connaisse pas précisément ses interlocuteurs : **SURPRENANT !!**

Proposition initiale du site de l'UNEDIC à Lagord : en 1 an ½ aucune autre proposition n'a été faite, hors celle-ci, sachant que ce site ne correspondait qu'à l'hébergement possible d'un nombre réduit d'entités, et avec des travaux significatifs. A quoi sert l'inventaire du patrimoine de la Ville de LR pour d'autres choix peut être possible ! **SANS REPONSE !!**

Echéances de déménagement sans cesse repoussées : absences de propositions précises à valider. **DOSSIER VIDE !!**

Ultimatum inacceptable pour les organisations syndicales : il est irréaliste de vouloir expulser pour le 31 juillet 2016 sans qu'aucune solution alternative sérieuse d'hébergement autre ne soit proposée ; la Mairie ne pourra pas tenir cet ultimatum du fait de trop nombreuses contraintes environnementales : **PAS SERIEUX !!**

La volonté exprimée par M. Le Maire lors de la réunion du 28 Octobre 2014 pour un hébergement nouveau et définitif n'était-elle qu'un leurre pour évacuer prestement une réelle problématique, et se voulant ainsi le seul interlocuteur vis-à-vis du Conseil Départemental. Force est de constater qu'aucun retour précis n'a été fait sur cette relation, **CURIEUX !!**

Il est dit que les organisations syndicales avaient été associées à l'élaboration du programme fonctionnel et de travaux. Seul un plan de possibles répartitions, à l'initiative des services immobiliers de la Ville de LR, a été présenté. **CONCERTATION ABSENTE !!**

Le ciblage sur le site UNEDIC à Lagord a donné lieu de la part des organisations syndicales, réunies en Intersyndicale depuis le 28 Octobre 2014, à proposer des solutions complémentaires d'hébergement sur ce site ; elles n'ont pas été résolument prises en compte : **JAMAIS!!**

Proposer une Salle de Réunion au Prieuré : Alors qu'il s'agit tout d'abord d'hébergement de structures administratives et syndicales territoriales, avec des salariés, chargés de missions, et autres personnels en activité. **PLAISANTERIE !!**

La question de la volonté réelle de reloger les organisations syndicales n'a été semble-t-il qu'une façade depuis ce 28 OCT 2014, et devient désormais une **INCONSÉQUENCE** quant au rôle exercé par celles-ci sur le territoire dans le cadre d'un Dialogue Social de première importance pour les salariés, et principalement pour ceux fragilisés dans le contexte actuel.

L'Intersyndicale des cinq Organisations Syndicales Confédérées représentatives nationalement, tenant compte de ce qui précède :

- ✦ **CONSTATE** l'absence de prise en compte par M. Le Maire de La Rochelle des propositions faites à plusieurs reprises par les 5 organisations réunies en Intersyndicale.
- ✦ **DENONCE** l'absence d'offres sérieuses et de solutions alternatives à l'actuel hébergement municipal, hébergement non conforme à tous principes de réception de public et de conditions de travail des référents et personnels syndicaux.

- ✧ **DEPLORE** le fait qu'aucune proposition responsable complémentaire n'ait eu lieu depuis plus de 3 Mois, tant de la part de la Ville de LR que du Conseil Départemental 17, et ceci malgré les relances successives transmises pour une nécessaire rencontre avec le Pdt du CD 17.
- ✧ **RAPPELLE** leur rôle social-économique historique et déterminant dans bon nombre de relations auprès des Salariés et des Employeurs, notamment dans un contexte tendu actuellement et en passe de l'être prochainement.
- ✧ **INFORME** l'ensemble de la population territoriale du Département de Charente Maritime d'une situation inacceptable d'hébergement quant à l'attente de la réalisation de leur projet organisationnel en perspective pour les périodes à venir.
- ✧ **PRECISE** que le site géographique éventuellement ciblé pourrait se situer dans un contexte géographique relevant d'une zone périphérique à la Ville de LR.
- ✧ **SOUHAITE** un traitement, *non pas de faveur*, mais de respect des institutions syndicales en tant que structures juridiques historiques, formellement identifiées, et dont la nécessaire présence territoriale est un fait unanimement reconnu.
- ✧ **EXIGE**, avant d'être contrainte à des interpellations plus significatives, une rencontre directe au plus tôt avec M. Le Maire, afin de pouvoir trouver une issue à cette impasse actuelle. La gravité de la situation actuelle rend cette action **IMPERATIVE !!**
- ✧ **ORGANISE** dans ce contexte une Conférence de Presse qui se tiendra ce **Vendredi 12 Février 2016** sur le Parvis de l'Hôtel de Ville afin de donner toutes informations utiles sur le sujet.

A ce titre, les référents des 5 Organisations Syndicales signataires de ce Communiqué seront à la disposition des journalistes lors de cette **Conférence de Presse**.

CGT
Y. GABORIT

CFDT
V. POTIRON

FO
R. FERCHAUD

CFTC
F. FREI

CFE-CGC
B. JULIÉ